

INTRODUCTION D'ALPS (APPLICABLE LEGISLATION PLAT- FORM SWITZERLAND) AVEC EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2018

DE QUOI S'AGIT-IL?

ALPS est un portail web qui permet aux employeurs, aux travailleurs indépendants, aux caisses de compensation et à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) de traiter des demandes d'expatriation à l'étranger (détachement de courte/longue durée, prolongation du détachement et continuation de l'assurance) pour les États contractants et les États membres de l'UE/AELE. Il est également possible d'y traiter sur une plateforme électronique commune les cas de continuation de l'assurance pour les États non contractants, ainsi que les cas de pluriactivité sur le territoire des États membres de l'UE/AELE lorsqu'une personne est assujettie en Suisse. L'échange des données entre les employeurs et les caisses de compensation ou l'OFAS, basé jusqu'ici sur des documents physiques, sera donc entièrement remplacé par l'échange électronique sur la Platform ALPS. Dès le 1^{er} janvier 2018, les demandes transmises par courrier postal ne seront plus acceptées.

ATTESTATION

L'employeur ne sera plus informé de l'acceptation ou du refus d'une demande par courrier postal. Dorénavant, l'octroi d'une attestation (p.ex. PDA1, Certificate of Coverage, attestation de continuation de l'assurance) ou le refus sera directement consigné dans ALPS. L'employeur en sera informé par courrier électronique et pourra télécharger et imprimer le document.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE

Lorsque la caisse de compensation ou l'OFAS ont besoin d'informations complémentaires sur un cas, la communication s'effectue directement dans ALPS.

SUIVI DU PROCESSUS

L'employeur peut à tout moment consulter dans ALPS l'état de traitement d'un cas (ouvert), ainsi que les documents échangés entre la Suisse et l'étranger.

ENREGISTREMENT

Le portail ALPS est accessible par le biais de l'adresse www.alps.bsv.admin.ch/alps, en ayant un navigateur récent (Internet Explorer V.9 ou supérieure, Firefox ou Chrome), sans installation de logiciel supplémentaire.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour l'enregistrement dans le guide ci-joint. Nous vous recommandons de vous inscrire sans numéro de téléphone mobile (voir chiffre 7.1.5 du guide).

Afin que nous puissions valider les utilisateurs après enregistrement, nous vous prions de nous transmettre les informations suivantes à vaik.caci@consimo.ch: votre numéro d'utilisateur ID, vos prénoms et noms, tous les numéros de membre pour lesquels l'accès à ALPS est requis, votre adresse électronique. Nous informerons tous les utilisateurs par courriel, dès que les autorisations dans ALPS seront actives.

DIVERS

Plusieurs utilisateurs peuvent être enregistrés sous un numéro de membre.

Toutefois, une seule adresse électronique peut être enregistrée pour l'envoi des notifications de décision. Veuillez nous transmettre cette adresse par courriel à vaik.caci@consimo.ch.

INTERLOCUTEURS

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions ou demandes d'informations complémentaires à l'adresse: vaik.caci@consimo.ch ou au numéro 044 258 82 22.

**Caisse de compensation
Société Suisse des Entrepreneurs (CC66)**